

## **DÉCISION MUNICIPALE**

**2024- 078**

Service : Finances – commande publique  
Références : LD

**Objet :** FOURNITURE, INSTALLATION, LOCATION ET DESINSTALLATION D'UN BATIMENT EN STRUCTURE MODULAIRE POUR L'ACCUEIL TEMPORAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ARISTIDE BRIAND (5 CLASSES) DE LA COMMUNE DE COUËRON - APPROBATION AVENANT N°1

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Vu** la décision municipale n°2024-030 en date du 21 mars 2024, attribuant le marché de fourniture, installation, location et désinstallation d'un bâtiment en structure modulaire pour l'accueil temporaire de l'école élémentaire Aristide Briand ;

**Considérant** la nécessité de procéder à des travaux complémentaires de sécurisation ;

### **décide**

**Article 1** : De signer l'avenant n°1 au marché de fourniture, installation, location et désinstallation d'un bâtiment en structure modulaire pour l'accueil temporaire de l'école élémentaire Aristide Briand avec l'entreprise Cougnaud, pour un montant de 3 465€ HT, portant le montant du marché à 107 263€ HT.

**Article 2** : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 10/07/2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 15/07/2024 au 15/09/2024 Transmise en Préfecture le : 12/07/2024